

DEC170646DR01

Décision portant nomination de Mme Cécile JOUFFRET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 8250 intitulée Neurophotonique

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 nommant Mme Valentina EMILIANI-SIRTORI directrice de l'unité UMR8250 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie options « **Sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des Rx et Sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle** » délivré à **Mme Cécile JOUFFRET** le 28 avril 2016 par l'ENSTTI (Institut européen de formation et de tutorat en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection) ;

Vu l'avis du CRHSCT le 18 octobre 2016.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Cécile JOUFFRET, AI, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 28 avril 2016.

Article 2 : Missions²

Mme Cécile JOUFFRET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **Mme Cécile JOUFFRET** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

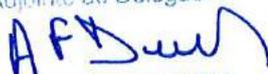
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le **16 FEV. 2017**

La directrice de l'UMR8250
Valentina EMILIANI-SIRTORI
Neurophotonics Laboratory
CNRS UMR8250
Université Paris Descartes
45, rue des Saints Pères
75270 Paris Cedex 06

Visa de **Patrick MOUNAUD**, délégué régional CNRS Paris-Villejuif

Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué



Anne-Françoise DUVAL

Visa de **Frédéric DARDEL**, président de l'Université Paris Descartes

